

REGLEMENT DU TRISOTHON DU 19 MARS 2017

Art.1 - EPREUVES:

Epreuves pédestres non chronométrées, avec classement:

- courses de 500 m, 1 km et 2 km pour les enfants,
- courses de 5 km et 10 km pour les adultes
- marches de 2 km et 5 km ouvertes à tous
- toutes épreuves handisport (parcours spécial sur les 5 km et 10 km pour les fauteuils)

Art.2 - ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile souscrite auprès d'AVIVA, contrat n° 77039273.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence sportive d'appartenance à un club.

Tous les participants et en particulier les concurrents non licenciés, ont intérêt à souscrire individuellement une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Art.3 – CERTIFICAT MEDICAL

La participation aux épreuves de course pédestre du TRISOTHON est soumise à la **remise obligatoire par les participants à l'organisateur lors du retrait du dossard de la photocopie (qui sera conservée par l'organisation):**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- **ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Art.4 - MINEURS

Les mineurs devront présenter à l'inscription, en sus d'une licence ou d'un certificat médical (voir article 3 ci-dessus) une autorisation parentale signée, ou courir avec un accompagnateur désigné et présent lors de l'inscription.

Seuls les mineurs nés entre 2002 et 2014 seront admis à s'inscrire aux épreuves "enfants"

Art.5- SECURITE

Un service d'ordre sera mis en place tout le long du parcours (commissaires de course, signaleurs, points de contrôle)

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

Des services de secours seront assurés (ambulance et médecin).

Art.6 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

Inscriptions en ligne

Les inscriptions s'effectueront en ligne **sur le site www.trisothon.org** jusqu'au 17 mars 2017 à minuit au tarif de 10 € par coureur pour toutes catégories, et 5 € pour les enfants de moins de 15 ans, avec paiement par carte bancaire. Un reçu en sera délivré à chaque concurrent, avec affectation de son numéro de dossard.

Les dossards seront à retirer jusqu'à la veille du TRISOTHON, **sur présentation du justificatif de paiement et remise de la photocopie d'une licence sportive ou d'un certificat médical** (voir article 3 ci-dessus), auprès d'INTERSPORT Beaucaire.

Des bons de réduction pour les achats dans les magasins INTERSPORT (Beaucaire et Uzes), M.BRICOLAGE et VILLA VERDE Beaucaire seront gracieusement remis, en même temps que leur dossard, aux concurrents inscrits en ligne .

Inscriptions sur place le jour du Trisothon

Les inscriptions le jour de la course seront au tarif de 12 € par coureur (6 €, pour les enfants de moins de 15 ans), sur remise obligatoire de la photocopie d'une licence sportive ou d'un certificat médical (voir article 3 ci-dessus). Elles ne donneront pas lieu à la remise de bons de réduction commerciaux.

Les inscriptions s'effectueront dès 8 heures, sur la place du Colonel Berrurier (place de la Gare) à Tarascon.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation pour cause de fortes intempéries ou force majeure.

Art.7 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Classement selon catégories FFA. Classement distinct hommes-femmes pour toutes les catégories autres que les catégories enfants (jusqu'à Minimes).

Coupes et trophées au premier de chaque catégorie et aux trois premiers du scratch (classement général) pour les 10 km et 5 km.

L'organisation se réserve le droit de décerner des récompenses spéciales aux plus méritants (âge, handicap etc)

Art.8 - REGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement, auquel les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications en cas de nécessité et de les faire connaître aux participants.